



Commission scolaire  
des Monts-et-Marées

## **A V I S   P U B L I C**

### **ADOPTION DES RÉGLEMENTS**

Le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Monts-et-Marées donne avis, par les présentes, qu'il a adopté :

- **le Règlement fixant les modalités de participation à distance des commissaires aux séances du conseil des commissaires et du comité exécutif;**
- **le Règlement concernant la paix et le bon ordre sur les propriétés de la Commission scolaire des Monts-et-Marées;**

lors de la séance ordinaire tenue, le **mardi 31 janvier 2012** à 20 h, à la salle des commissaires du Centre de services situé au 93, de l'avenue du Parc, entrée 3, à Amqui.

Donné à Matane, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de février de l'an deux mil douze.

France Gagnon, directrice générale